

1.1.4 – Variable Gérer et protéger ses identités et ses biens

Hypothèse 1 : Maîtrise raisonnée

- La technologie accompagne la gestion personnelle de ses différentes sphères relationnelles ; chacun gère différentes identités : par exemple une identité professionnelle, une identité personnelle/familiale, une identité associative/réseau social particulier... Ceci avec une disparition des traces avec le temps autorisant le droit à l'oubli (cette disparition des traces peut faire partie de l'éthique des opérateurs sur le réseau ou être imposée réglementairement)
- La technologie permet aussi de gérer et classer ses données comme les adresses et codes d'accès pour les différentes sphères sociales et la relation aux objets du domicile (alarme, chauffage) avec des moyens de déconnexion aisés. La partition des sphères contribue aussi à la sécurisation des données en plus des progrès technologiques.

Hypothèse 2 : Non maîtrise par la plupart des personnes

- Les identités numériques et des codes sont de plus en plus nécessaires pour accéder à différents services. Mais chacun doit gérer de plus en plus d'identités et de codes en fonction des services qu'il utilise et des différentes sphères sociales auquel il appartient, de plus les codes (voire les identités) sont amenés à être régulièrement modifiés pour des raisons de sécurité. La gestion de ces identités multiples conduit à des pertes de temps, voire de données (perte de codes ; identité non mise à jour) et à des difficultés psychologiques pour ceux qui veulent gérer en temps réels toutes leurs sphères virtuelles ou indépendamment différents aspects de leurs personnalités. Ceci d'autant que le droit à l'oubli n'est pas systématique selon les sites ou les réseaux.

Hypothèse 3 : Stagnation-blocage (refuznik)

- Soit en conséquence de l'hypothèse 2, soit parce que les institutions imposent une identité numérique unique et sécurisée qui n'autorise plus l'anonymat, soit en raison de problèmes non résolus de vol/d'usurpation d'identité, les individus sont de plus en plus nombreux à limiter leurs identités et codes numériques (une adresse mail et un téléphone) comme dans les années 2000. Les individus prennent conscience de l'importance pour eux du droit à l'oubli et nombre d'entre eux refusent de participer à certains réseaux si le temps d'effacement des données n'est pas garanti et affiché.
- L'usage des services virtuels et réseaux est plus limité pour les transactions autres que les informations non sensibles.